

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 06-38/2026**

Date de convocation : 30 avril 2026

Date d'affichage : 30 avril 2026

Objet : Désignation d'un représentant de la commune au sein de l'entente mise en place avec VRA dans le cadre du PICS

L'an deux mil vingt-six et le six mai à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jocelyn BOUVIER, Maire.

Présents : Jocelyn BOUVIER – Jérôme MALORON – Sébastien RUAZ – Séverine CAPOGNA – Jérôme GUILLOUD – Pauline COLOMB – Jean-Yves DUBAUT – Véronique BOYER – Philippe CREUSEFOND – Sandra TARDY – Gaëtan IDELON – Michaël RUAZ.

Absents, excusés : Ghislaine BARTHELON – Carole MOTTUEL – Maeva PARMENTIER.

Procurations : Maeva PARMENTIER à Michaël RUAZ, Ghislaine BARTHELON à Jérôme MALORON, Carole MOTTUEL à Séverine CAPOGNA

Pauline COLOMB a été nommée secrétaire de séance.

Vu la loi n°2021-1520, du 25 novembre 2021, dite loi Matras, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;
Vu le décret d'application n° 2022-907 du 20 juin 2022, relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article R.731-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5111-1, L.5221-1 et L.5221-2 ;

Vu la délibération 46/2025 du 2 décembre 2025 portant approbation d'une convention d'entente entre Valence Romans Agglo et les communes relative à la mise en œuvre de prestation de services (humains, matériels et de locaux) dans le cadre du PICS

Considérant que dans le cadre de l'entente mise en place avec VRA et ses 54 communes pour faire face à un risque majeur et au déclenchement du PICS, une Conférence de l'entente est mise en place et se réunit une fois par an,

Considérant qu'un représentant de la commune doit être désigné pour siéger et représenter la commune au sein de cette conférence de l'entente

Considérant que Jocelyn BOUVIER se porte candidat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Jocelyn BOUVIER comme représentant de la commune de Saint Michel au sein de l'entente mise en place entre VRA et ses communes membres dans le cadre du PICS

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 7 mai 2026

Le Maire

Jocelyn BOUVIER
